

Camp Matha-Joie

Règlements été 2020



1. Horaire du camp :

Le camp de jour se déroulera dans la période du 29 juin au 21 août 2020. Une durée de 8 semaines.

Service garde AM	Camp	Dîner	Service garde PM
7h à 9h	9h à 16h	12h à 13h	16h à 18h00

*Il est interdit de déposer un enfant avant l'ouverture du service de garde auquel cas nous nous dégageons de toute responsabilité.

2. Frais de retard reliés au service de garde :

Si votre enfant doit exceptionnellement arriver plus tôt ou si vous arrivez en retard (dépasser 18h00) le soir vous aurez des frais supplémentaires de **5\$ par tranche de 15 minutes**.

Par exemple : vous venez le chercher avant 18h00 = aucun frais, entre 18h01 et 18h15 = frais de 5\$ et ainsi de suite.

Une facture vous sera transmise par la coordonnatrice ou envoyer par courriel et vous devrez payer les frais à la municipalité de Saint-Jean-de-Matha pendant les heures d'ouverture.

3. Suivi quotidien

Pour tout suivi concernant votre enfant, veuillez contacter la coordonnatrice du camp Matha-Joie (Élodie) présente au Camp de 8h00 à 16h00 du lundi au vendredi. Vous pouvez également laisser une note à son attention pour lui demander de vous contacter ou pour lui faire part de toute situation reliée au camp. Un suivi sera effectué dans les 24 heures si nécessaire. Vous pouvez la rejoindre au 450-540-8184.

Code de vie:

1. Respect du 2 mètres
2. Respect des animateurs (respect de la personne, des consignes, attitude verbale et non verbale, etc.)
3. Respect des autres participants (taquineries, bousculades, intimidation, attitude verbale et non verbale, etc.)
4. Respect du matériel et de l'environnement (bris, vol, mauvaise utilisation, etc.)
5. Participation active aux activités.
6. Garder une attitude positive et respectueuse 😊

Les mesures disciplinaires :

1. En cas d'intimidation, de violence verbale répété, de violence physique, de fugue, de gestes à caractère sexuel et suite à plusieurs avertissements des animateurs concernant le respect des consignes, l'enfant devra rencontrer la coordonnatrice et **remplir une fiche de réflexion**. Cette fiche ainsi qu'un **1^{er} avertissement écrit** sera remis au parent/tuteur et devra être signé par celui-ci.
2. Si récidive, une **2^{ème} fiche de réflexion** devra être remplie et un **2^{ème} avis écrit** sera émis.
3. Si récidive, une **3^{ème} fiche de réflexion** devra être remplie et un **3^{ème} avis écrit** sera émis. De plus l'enfant aura une **suspension d'un jour** (le lendemain) sans remboursement.
4. Si récidive, l'enfant aura une **suspension de 3 jours (dès le lendemain)** sans remboursement.
5. Si récidive, l'enfant sera **expulsé** du Camp Matha-Joie pour le reste de la saison estivale 2019. Remboursement au prorata des jours restant au-delà d'une semaine d'inscription. Ainsi, au moment de l'expulsion, s'il restait une semaine ou plus d'inscriptions à votre enfant, celles-ci vous seront remboursées.

Relevé 24 :

Assurez-vous d'avoir bien rempli la fiche d'inscription. Il est de votre devoir de bien nous fournir toute information relative à la production de votre relevé 24 et de nous informer de tous changements post-inscription.

Remboursements :

Activité spéciale : Le camp Matha-Joie se réserve le droit d'annuler une activité en tout temps. En cas d'annulation de l'activité, nous la remplacerons par une autre activité spéciale.

Demande de remboursement : Les demandes de remboursement doivent être faites par écrit au plus tard, le vendredi 5 juillet 2020. **Aucun remboursement ne sera accepté après cette date**, sauf sur présentation d'un **billet médical**, en ce cas le remboursement se fera au prorata des journées de fréquentation du Camp Matha-Joie.

Je vais au Camp Matha-Joie et j'amène....

L'enfant doit avoir avec lui, **chaque jour, ces articles IDENTIFIÉS**

- Une paire d'espadrilles ou des sandales attachées à l'arrière du pied
- Nous vous suggérons tout de même de mettre des ice pack dans la boîte à lunch de votre enfant, car nous n'aurons pas accès à la chambre froide. Il n'y aura pas de micro-onde donc les enfants doivent avoir des repas froids.
- Un chapeau, casquette, bandana.
- Une **crème solaire**
- Un maillot de bain et une serviette.
- Une bouteille d'eau
- Vêtement de rechange

En raison de la Covid, chaque enfant devra apporter au camp (et laisser au camp de jour) :

- Ciseau
- Crayon à mine
- Efface
- Aiguiseur
- Colle
- Quelques crayons de couleur

Il n'est pas permis d'apporter des appareils électroniques, argent et autres objets personnels. Si tel est le cas, l'enfant se verra confisquer ce matériel et le parent/tuteur en sera avisé.

Noter que tous les objets devront rester au camp de jour sauf la boîte à lunch.

Un bon repas...

- Prévoir un bon repas froid ou un thermos (brevage, plat principal, dessert)
- **Deux** collations santé
- Une bouteille d'eau identifiée
- Prévoir un «ICE PACK» dans la boîte à lunch
- Par souci d'équité et afin de favoriser une saine alimentation chez les enfants, nous vous suggérons d'éviter les friandises, chips et chocolat, à moins d'une occasion spéciale qui vous sera communiquée par le personnel du camp.
- Il est interdit d'avoir des collations et des diners contenant des arachides par souci de sécurité pour les enfants qui y sont allergiques.

Arrivée et départ au camp

- Aucun parents/tuteurs ne pourra entrer à l'intérieur. L'accueil et le départ se déroulera à la voiture.
- Il y aura un petit questionnaire avant l'entrée d'un enfant

Seules les personnes autorisées sur la fiche d'inscription peuvent quitter le camp avec un enfant. Vous devrez communiquer avec la coordonnatrice des Loisirs pour tout changement.

Coordonnées du camp

Le camp de jour se situe au centre culturel de Saint-Jean-de-Matha, 86 rue Archambault

Suggestions

Si vous désirez donner vos suggestions ou transmettre vos commentaires concernant le camp de jour au coordonnateur des loisirs, vous pouvez le contacter par courriel loisirs@matha.ca ou par téléphone en composant le 450 886 3867 poste 7